

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16 mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

VOEU ADRESSÉ À L'ETAT POUR
FAIRE FACE À LA POLLUTION
AUX PERFLUORÉS (PFAS)

Délibération : 05.2023.046

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Monsieur Bruno DANDROY

A la suite d'un reportage effectué aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, les habitants du Sud-Ouest Lyonnais ont pris connaissance d'une pollution aux perfluorés, autrement appelés « polluants éternels ». Dès lors, les services de l'État et les communes de Pierre-Bénite, Oullins, La Mulatière, Saint-Genis-Laval, Irigny, Vernaison et Grigny ont engagé de nombreuses démarches pour effectuer des tests et analyses complémentaires.

Les résultats de ces analyses ont révélé des pollutions dans les sols et dans les œufs sur la plupart de ces communes. De plus, il semblerait que le Rhône, en aval de Pierre-Bénite, soit lui aussi contaminé.

De son côté, dans une délibération en conseil métropolitain du 27 mars 2023, la Métropole de Lyon s'est engagée dans une stratégie pour améliorer la connaissance, le suivi de la pollution des PFAS, la prévention et la protection des populations du territoire.

S'agissant d'une question prioritaire de santé publique, l'État doit ainsi pouvoir apporter des solutions rapidement pour que toute la lumière soit faite sur cette pollution et que des engagements soient pris afin de mettre en place un réel plan de dépollution.

Par conséquent, soucieuse de la santé des habitants et souhaitant que soient mises en œuvre des actions rapides, pour que celle-ci soit préservée, la commune de Saint-Genis-Laval adresse le vœu suivant à la préfète de région :

- Pour la protection de la santé des habitants et la prévention des risques, il est impératif que soient communiquées toutes les informations, en totale transparence vis-à-vis des populations, sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires. L'État doit donc lancer une vaste étude d'imprégnation de ces polluants à destination des habitants et assurer la communication auprès de ceux-ci en mettant en place des plateformes téléphonique et dématérialisée dédiées.
- Pour déterminer les périmètres exacts de la contamination, l'État doit financer des enquêtes sanitaires immédiates et soutenir la recherche publique fondamentale afin de mieux documenter les effets de ces polluants sur la santé humaine et vétérinaire et sur la biodiversité.
- L'État doit également soutenir financièrement les communes qui ont conduit des analyses de sol, d'air ou d'eau pour répondre au plus vite à l'inquiétude légitime des habitants.
- L'État doit lancer un programme ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques et mettre à contribution tous les pollueurs.
- L'État doit soutenir les programmes de recherche sur les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS.
- L'État doit s'engager pour faire indemniser les exploitations agricoles qui pourraient être concernées par des pertes d'exploitation liées à la contamination de leurs produits.
- Les collectivités touchées par ces pollutions doivent pouvoir être accompagnées par l'État pour qu'elles puissent faire face aux conséquences que cela pourrait avoir sur la santé des habitants.
- L'État doit engager un vaste programme d'accompagnement pour viser la suppression progressive des PFAS.
- L'État doit engager la France afin qu'elle participe à l'initiative lancée par l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et de la Suède visant à interdire les PFAS par l'Union européenne.

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions de son article L.2121-29 alinéa 4 qui dispose que « le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local » ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 4 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le vœu tel que présenté, lequel sera adressé à madame la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Bruno DANDOY**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.